



Séminaire missionnaire diocésain
Redemptoris mater Avignon

Les séminaristes et l'équipe des formateurs vous souhaitent un

Joyeux Noël et une Heureuse année 2020 !



Lettre aux amis du séminaire

Décembre 2019

Chers amis et bienfaiteurs,

Patience, patience..., et encore patience !

En ce mois de décembre le nouveau séminaire est fin prêt pour accueillir les séminaristes ! Cependant il nous faut reporter l'emménagement au cours du mois de janvier 2020. En effet, si tous les travaux indispensables à notre installation sont bien terminés, des retards au niveau des contrôles à effectuer par les diverses commissions administratives et de sécurité pour la réception des travaux, nous obligent à « bivouaquer » encore un mois dans le presbytère de la paroisse de Sorgues.



Entrée du séminaire diocésain missionnaire Redemptoris Mater d'Avignon, vue depuis l'avenue Jules Vernes – SORGUES



Facade ouest du séminaire et les baies vitrées de la salle à manger.



La Salle à manger,



un couloir,



vue très partielle de la cuisine.

30 novembre, Mgr Jean Pierre Cattenoz visite les séminaristes

Samedi 26 novembre, Mgr Jean-Pierre Cattenoz, archevêque d'Avignon, a rencontré, comme il le fait régulièrement, les séminaristes. Après avoir dispensé les fruits d'une *lectio divina*, il les a paternellement écouté et conseillé dans leur cheminement.



Mgr Cattenoz, le Père Julien-Paul Sobas et les séminaristes

Les Concerts de Noël

Comme les années précédentes en Avent, le séminaire a organisé des « concerts » de Noël dans différentes paroisses du diocèse d'Avignon. Chaque concert a été l'occasion de présenter aux paroissiens et aux fidèles présents la réalité du Séminaire. Quelques jeunes, issus de familles en mission d'évangélisation dans le diocèse, se sont joints aux séminaristes. Le répertoire composé de chants traditionnels des pays d'origines des séminaristes, a rendu présent l'exultation et la joie de Noël fêté aux quatre coins du monde.



Concert de Noël donné en l'église du Pontet le dimanche 08 décembre.

Ordination presbytérale du Père Paolo Victor LOMBARDI VILLELA GRACIANO

Dimanche 15 décembre 2019 le Père Paolo Victor LOMBARDI a été ordonné prêtre pour le diocèse d'Avignon en la pro-cathédrale sainte Marie de Bastia, Corse. Mgr Olivier de Germay, qui a procédé à son ordination, lui a aussi notifié la mission qui lui est confiée en accord avec Mgr Jean-Pierre Cattenoz. Il devient à mi-temps, respectivement, vicaire paroissial pour le secteur Notre Dame de Lourdes à Bastia et accompagnateur des communautés du Chemin Néocatéchuménal de Bastia et de Corté.



Ordination presbytérale du père Paolo Victor par les mains de Mgr Olivier de Germay, évêque d'Ajaccio.

La célébration de l'ordination de P. Paolo Victor a été retransmise depuis le site *Facebook* de Radio Salve Regina, la radio des pères capucins de Bastia. Vous pouvez revivre cet événement via le lien suivant :



[RADIO SALVE REGINA](#)

Que Dieu vous bénisse, vous et vos familles !

p. Julien-Paul Sobas
recteur du séminaire Redemptoris Mater d'Avignon.

Pour achever la construction et le financement du séminaire, nous avons plus que jamais besoin de votre aide. Dieu rendra au centuple ceux qui participent à son œuvre.

Comment participer à la construction ?

- Pour toute forme de don, merci de préciser votre intention :
« Pour la construction du séminaire Redemptoris Mater ».
- Déduction fiscale : Un reçu fiscal vous sera envoyé et vous permettra de déduire de vos impôts 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (un don de 150 € ne vous coûte réellement que 50 €).

- Par chèque :

Libeller le chèque à l'ordre de « **Association Diocésaine construction du séminaire** »
et l'expédier à l'économiste du séminaire :

M. Riccardo Libori, 26 rue de la Sorgue bleue, 84130 Le Pontet.

- Par virement bancaire :

Compte de l'association diocésaine d'Avignon:
Banque : Crédit Agricole Alpes Provence
IBAN : FR76 1130 6000 8494 2736 7705 093
BIC : AGRIFRPP813

- Dons de l'impôt sur la fortune immobilière :

Vous pouvez déduire un don de votre Impôt sur la Fortune Immobilière, si ce don est effectué au profit d'une association ou d'une fondation reconnue d'utilité publique, comme l'est la fondation pour la protection sanitaire et sociale du clergé de France. Dans ce cas, votre don est déductible de votre IFI à hauteur de 75 % de son montant et dans la limite de 50 000 €.

Je libelle mon chèque à l'ordre de la FNPSSCF (fondation pour la protection sanitaire et sociale du clergé de France, organisme d'intérêt général éligible à la réduction) et je l'expédie à l'économiste du séminaire Redemptoris Mater:

M. Riccardo Libori, 26 rue de la Sorgue bleue, 84130 Le Pontet.

Dons par CB sur notre site : <http://redemptorismateravignon.fr/>, avec reçu fiscal.

Séminaire Redemptoris Mater d'Avignon
18 rue du Château d'If - 84700 – Sorgues
04 90 83 31 25 – www.redemptorismateravignon.fr

Pour nous écrire : rmavignon@gmail.com